MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

HCFEA
Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

CNCPH
conseil national consultatif des personnes handicapées

Commission de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance

Présentation du vocabulaire partagé de maltraitance

Webinaire ALMA 64 & ALMA 73
« Nommer la maltraitance »

Alice Casagrande
Présidente de la Commission nationale de lutte contre la maltraitance et de prévention de la bientraitance

28 Janvier 2021

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

HCFEA
Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

CNCPH
conseil national consultatif des personnes handicapées

Commission de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance

Un vocabulaire partagé pour parler de la maltraitance, pourquoi ?

Pour que les personnes qui la subissent sachent que ce n'est pas normal, et qu'elles peuvent en parler et trouver un soutien

Pour parler la même langue pour tous les publics en situation de vulnérabilité et pouvoir travailler mieux ensemble

Pour réactiver les discussions sur le sujet

Pour mettre en visibilité les maltraitances dans leur diversité

Pour mieux faire comprendre à ceux qui n'exercent pas « nos » métiers du sanitaire et du social de quoi nous parlons

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

HCFEA
Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

CNCPH
conseil national consultatif des personnes handicapées

Commission de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance

Un vocabulaire partagé pour parler de la maltraitance, comment ?

En nous appuyant sur une démarche qui a fait ses preuves, celle du consensus formalisé de la HAS :

- Un groupe de pilotage qui propose
- Un groupe cotation qui juge la matière proposée
- Un cercle élargi qui en débat

En adaptant cette méthode à la matière multidimensionnelle qu'est la maltraitance :

- En incluant des acteurs inhabituels
- En permettant aux opinions individuelles de mûrir dans le temps par l'écoute de différents points de vue lors de webconférences
- En proposant une réflexion en ateliers sur les thèmes les plus controversés

Pour parvenir finalement à un consensus

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

HCFEA
Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

CNCPH
conseil national consultatif des personnes handicapées

Commission de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance

Un vocabulaire partagé pour parler de la maltraitance : le résultat ?

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

HCFEA
Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

CNCPH
conseil national consultatif des personnes handicapées

Commission de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance

Définition de la maltraitance issue de la démarche nationale de consensus de 2020

Il y a maltraitance d'une personne en situation de vulnérabilité[1] lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action, compromet ou porte atteinte à son développement[2], à ses droits[3], à ses besoins fondamentaux[4], et/ou à sa santé[5] et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance[6], de dépendance[7], de soin ou d'accompagnement[8].

Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non ; leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle[9]. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations.

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

HCFEA
Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

CNCPH
conseil national consultatif des personnes handicapées

Commission de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance

Lexique issu de la démarche nationale de consensus de 2020

Situation de vulnérabilité

Développement

Droits

Besoins fondamentaux

Santé

Relation de dépendance

Relation de soin ou d'accompagnement

Maltraitance institutionnelle

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

HCFEA
Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

CNCPH
conseil national consultatif des personnes handicapées

Commission de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance

Eléments pour caractériser les situations, issus de la démarche nationale de consensus de 2020

1- La typologie

2- Le lieu

3- La victime

4- L'auteur

5- L'échelle de responsabilité

6- La temporalité/durée

7- Les mesures correctives

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

HCFEA
Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

CNCPH
conseil national consultatif des personnes handicapées

Commission de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance

Un vocabulaire partagé pour parler de la maltraitance : les nouveautés ?

Eléments pour caractériser les situations, issus de la démarche nationale de consensus de 2020

1- La transversalité à tous les publics et tous les acteurs

2- L'extension aux majeurs de concepts explorés dans le champ des mineurs : les besoins fondamentaux, le développement, l'exposition à un environnement violent

3- L'extension aux mineurs des concepts explorés dans le champ des majeurs : la maltraitance institutionnelle

4- La mention de la maltraitance dans le corps même de la définition

5- La préférence donnée à la situation de vulnérabilité (vs « personne vulnérable »)

6- La méthode pluraliste et innovante

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

HCFEA
Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

CNCPH
conseil national consultatif des personnes handicapées

Commission de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance

Un vocabulaire partagé pour parler de la maltraitance : et après ?

Le déploiement du vocabulaire

1- Des rencontres physiques ou à distance

2- Des outils pédagogiques

3- Une évaluation progressive de ce vocabulaire qui doit être révisé dans les trois ans

4- Une inscription dans le code de l'action sociale et des familles et dans le code de santé publique